

Entrée en vigueur du règlement sur la circulation des véhicules lourds (1002-99-02)

(CAMIONS, VÉHICULES DE TRANSPORT D'ÉQUIPEMENT & VÉHICULES-OUTILS)



La Ville de Sainte-Catherine désire informer la population que règlement sur la circulation des véhicules lourds dans la municipalité est maintenant en vigueur.

En vertu de l'article 3 du règlement, la circulation des camions, des véhicules de transport d'équipement et des véhicules-outils est interdite sur les chemins ci-après, *sauf s'ils doivent se rendre à un point auquel ils ne peuvent accéder qu'en pénétrant dans une zone de circulation interdite afin d'y effectuer une tâche visée par la livraison locale.*

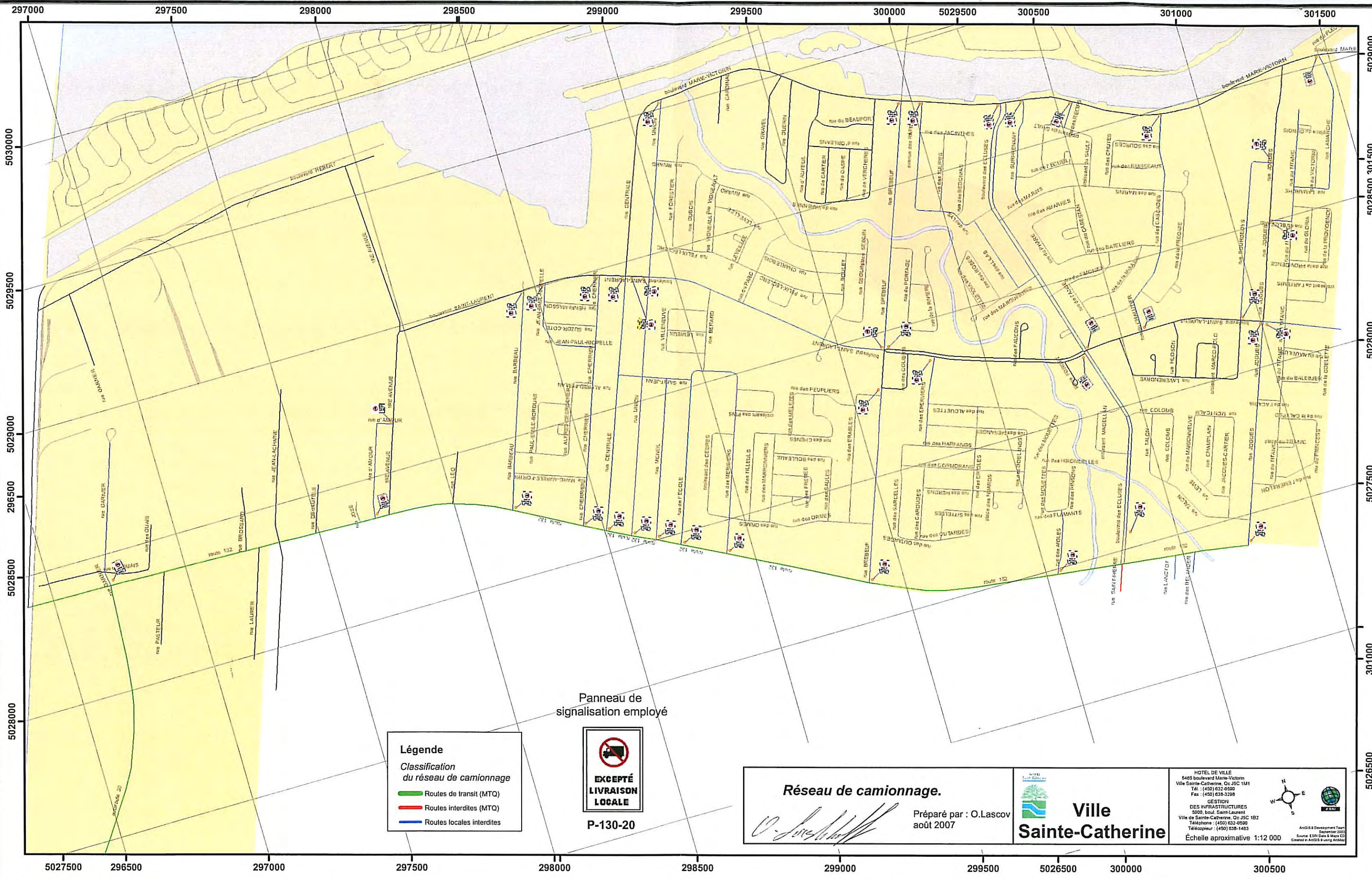
AIGLES (des) rue
AMOUR (d') rue
BARBEAU rue
BLIZZARD (du) rue
BOURGEOYS rue du Boul Saint-Laurent à la rue Jogues
BREBEUF rue du Boul Marie-Victorin au boul. Saint-Laurent
BREBEUF rue de la rue des Colibris à la route 132
CASCADES (des) rue du boul Marie-Victorin à la rue du Chalutier
CENTRALE rue de la route 132 au boul Saint-Laurent
CHALUTIER (du) rue
CHERRIER rue
ECLUSES (des) boul. du numéro civique 1580 au boul. Marie-Victorin
ECOLE (de l') rue
EPERVIERS (des) rue du boul. Saint-Laurent à la rue des Harfangs
GARNIER rue
JEAN-PAUL-RIOPELLE rue
JOGUES rue du boul. Saint-Laurent à la route 132
LAMARCHE rue
LILAS (des) rue
LYS (des) rue
MARGUERITES (des) rue du boul. des Écluses à la rue des LILAS
MCNEIL rue
MERISIERS rue
RAPIDES (des) rue
RECIFS (du) rue
SAINT-JEAN rue
SAINT-LAURENT boul. de la rue Jogues aux limites de la Ville de Delson
SAINT-LAURENT boul. de la rue Union à la rue Brébeuf
SURPRENANT rue
TITANIC (du) rue de la rue du Blizzard au boul. Marie-Victorin
UNION rue

Le règlement s'applique aux camions de plus de 3 000 kg. Les seules exceptions à cette réglementation seront les véhicules d'urgence, les véhicules hors normes circulant en vertu d'un permis spécial de circulation autorisant expressément l'accès au chemin interdit, les dépanneuses ainsi que ceux requis par l'entretien de la voie publique.

Un plan du territoire visé par la réglementation est montré à la page 2.

L'entrée en vigueur de ce règlement fait partie des mesures prévues au plan de gestion des déplacements dans le Sainte-Catherine.

Ce plan vise à diminuer les impacts négatifs suscités par le déplacement de plusieurs catégories de véhicules.



Légende
 Classification du réseau de camionnage

- Routes de transit (MTQ)
- Routes interdites (MTQ)
- Routes locales interdites

Panneau de signalisation employé



P-130-20

Réseau de camionnage.

Préparé par : O.Lascov
août 2007

**Ville
Sainte-Catherine**

HOTEL DE VILLE
 5405 boulevard Marie-Victorin
 Ville Sainte-Catherine, Qc J5C 1M1
 Tél : (450) 432-0590
 Fax : (450) 438-3298

GESTION
 DES INFRASTRUCTURES
 5000, boul. Saint-Laurent
 Ville de Sainte-Catherine, Qc J5C 1B2
 Téléphone : (450) 632-6590
 Télécopieur : (450) 638-1483

Échelle approximative 1:12 000

ANGIS © Development Team
 Source: ESRI Data & Maps CD
 Created in ANGIS 6 using ArcMap